

Arrondissement : SAVERNE

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 mars 2022

Date de la convocation :

21 mars 2022

Nombre de conseillers

En fonction : 15

Présents : 12

Votants: 12

Sous la présidence de Monsieur Christian FAUTH (Maire)

Présents : Didier BECK, Stella BRUMM, Christian FAUTH, Rudi HELMSTETTER, Sabine HOFFMANN, Sophie KLEIN, Pascal MEUNIER, Alain MEYER, Mario QUINTO, Philippe SCHEID, Christian THIEBOLD, Berni ZIMMERMANN

Excusé(es): Pascal ANSTETT, Sylvie BIEBER, Valérie DORMEYER

Absent(es):

DE_2022_015 DE_2022_015

TARIFS DE LOCATION SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal décide de votre les tarifs suivants, applicables à compter du 1er juillet 2022 :

GRANDE SALLE + CUISINE + VAISSELLE

	<u>ASSOCIATION / ENTREPRISE LOCALE</u>	<u>ASSOCIATION EXTERIEURE</u>
Week-end (vendredi soir- lundi 10h)	460 €	700 €
Soirée familiale	200 €	--
Exposition – vente	330 €	--
	<u>HABITANT DE LA COMMUNE</u>	<u>PARTICULIER EXTERIEUR</u>
Week-end (vendredi soir- lundi 10h)	350 €	500 €
-		
	<u>APERITIF MARIAGE / GOUTER D'ENTERREMENT</u>	
Habitant de la commune	150 €	Particulier extérieur 200 €
Utilisation CHAMBRE FROIDE (inclus dans la location de la grande salle)		
<u>Petite salle en supplément</u>	60 €	80 €

Entre le 1er novembre et le 15 avril un supplément de 60 € correspondant aux charges sera facturé.

GRANDE SALLE (sans cuisine)

SPECTACLE - CONCERT

Week-end (vendredi soir- lundi 10h) 350 €

Entre le 1er novembre et le 15 avril un supplément de 60 € correspondant aux charges sera facturé.

ACTIVITE SPORTIVE ET CULTURELLE (grande ou petite salle)

- adulte / l'heure 8 €

- jeune / l'heure 4 €

PETITE SALLE + CUISINE + VAISSELLE

	<u>HABITANT DE LA COMMUNE</u>	<u>ASSOCIATION EXTERIEURE</u>
		<u>PARTICULIER EXTERIEUR</u>
Week-end (vendredi soir- lundi 10h)	200 €	250 €
<u>GOUTER D'ENTERREMENT</u>		
Habitant de la commune	80 €	Particulier extérieur 120 €

Entre le 1er novembre et le 15 avril un supplément de 30 € correspondant aux charges sera facturé.

PETITE SALLE (sans cuisine)

	<u>HABITANT DE LA COMMUNE</u>	<u>PARTICULIER EXTERIEUR</u>
1 journée	80 €	120 €

Entre le 1er novembre et le 15 avril un supplément de 30 € correspondant aux charges sera facturé.

A NOTER

- 1** La petite salle est mise à disposition gratuitement à toutes les associations du village, pour y tenir leurs réunions, assemblées générales, activités diverses.
- 2** Les écoles du R.P.I. sont exonérées de location en ce qui concerne les activités scolaires.
- 3** Pour toute utilisation occasionnelle et exceptionnelle, les modalités d'occupation des locaux seront fixées par entente entre l'usager et le Maire ou un de ses Adjointes.
- 4** Nettoyage et rangement : Après chaque utilisation ou occupation, les responsables d'associations ou particuliers veilleront au nettoyage des locaux occupés et au rangement du mobilier à l'endroit prévu à cet effet : tables – chaises – comptoir – podium – équipement sportif – bar
Tarifs de refacturation nettoyage, si celui-ci nécessite une intervention par nos soins : 25 € / heure
- 5** Assurance : Au moment de la réservation de la salle, le particulier ou responsable d'association est tenu de présenter les pièces relatives à son assurance responsabilité civile.
- 6** Caution : 500 € est demandée pour la location de la petite salle et de 1000 € pour la location de la grande salle
- 7** Règlement des frais : Il se fera après réception de l'avis de paiement auprès de la Trésorerie de Bouxwiller.

Décision certifiée exécutoire,
Vu sa publication, sa notification et
sa transmission en Sous-Préfecture,
le
Le Maire
Christian FAUTH